

LA PROBLEMATIQUE DE
L'IMPLANTATION ETRANGERE DANS LE
MORONOU

(RAPPORT DE STAGE)

ECONOMIE

Octobre 1977

CENTRE DE PETIT BASSAM - SCIENCES HUMAINES -

BP 193 ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE

P L A N

Ière partie : Le Processus d'acquisition de la terre dans le Moronou

CHAPITRE 1. L'immigration étrangère dans le Moronou

- 1.1. Les zones de départ.
- 1.2. Les causes de l'exode.
- 1.3. Les mécanismes de l'exode.
- 1.4. Une zone d'arrivée : le Moronou, zone attractive.

CHAPITRE 2. L'implantation étrangère dans le Moronou

- 2.1. Les rapports entre autochtones et étrangers .
 - 2.1.1. Les rapports manoeuvre-chef d'exploitation .
 - 2.1.2. Les rapports Baradegni-Djatitchè.
- 2.2. L'organisation socio-économique du planteur étranger.
 - 2.2.1. Le Mossi et le Dioula dans la vie quotidienne.
 - 2.2.2. Les relations interethniques.

CHAPITRE 3. L'accès à la terre

- 3.1. Le patrimoine foncier.
 - 3.1.1. Les dons des planteurs.
 - 3.1.2. Les achats de plantation.
 - 3.1.3. Les achats de terre .
 - 3.1.4. L'héritage.
- 3.2. Les possessions annuelles.

IIème partie : L'importance économique des étrangers dans le Moronou

CHAPITRE 4. Importance quant à la force de travail

- 4.1. Le chef d'exploitation.
- 4.2. Les épouses.
- 4.3. Les enfants.
- 4.4. Les aide-familiaux.
- 4.5. Les manoeuvres.

CHAPITRE 5. Importance quant à la terre

- 5.1. Superficies aliénées (selon les certificats de planteur).
- 5.2. Explication de l'inégalité dans l'appropriation foncière.

CHAPITRE 6. Importance quant à la production

- 6.1. Les cultures spéculatives et vivrières
- 6.2. La commercialisation des produits.

CONCLUSION

PRESENTATION

L'étude de M. ASSANE DJETO est un complément au programme de recherche sur : "La formation du capital rural dans le Moronou". Tandis que l'enquête générale ne s'intéressait qu'aux "grands planteurs" de cette région, l'enquête particulière de M. ASSANE DJETO a eu pour objet le groupe formé par les "planteurs étrangers". Ces planteurs étrangers posent un problème : bien qu'ils n'appartiennent pas à la couche des "grands planteurs du Moronou", ils détiennent des plantations assez vastes pour être classées comme importantes dans d'autres zones de la Côte d'Ivoire, dans le Centre-Ouest ou l'Ouest, par exemple. La question théorique à laquelle devait répondre M. ASSANE DJETO était alors la suivante :

"Comment expliquer la présence d'une forte et importante communauté de planteurs étrangers au sein du Moronou ?"

Pour répondre à cette question, M. ASSANE DJETO a mené une enquête dans deux villages de la sous-préfecture de BONGOUANOU : NGUINOU et AGBOSSOU. Le premier village est isolé au bout d'une piste, et dispose de vastes superficies cultivables. Le second, par contre, borde la route qui relie KOTOBÌ à DAOUKRO ; la densité y est plus élevée. Cependant, à première vue, la situation économique d'AGBOSSOU paraît bien meilleure que celle de NGUINOU. Les résultats d'enquête y ont été de bonne qualité : la confiance va de pair avec une amélioration des conditions de vie.

Cette étude s'est déroulée en trois étapes : en juillet, une enquête de terrain ; en août, le dépouillement des données ; en septembre, la présentation des résultats définitifs.

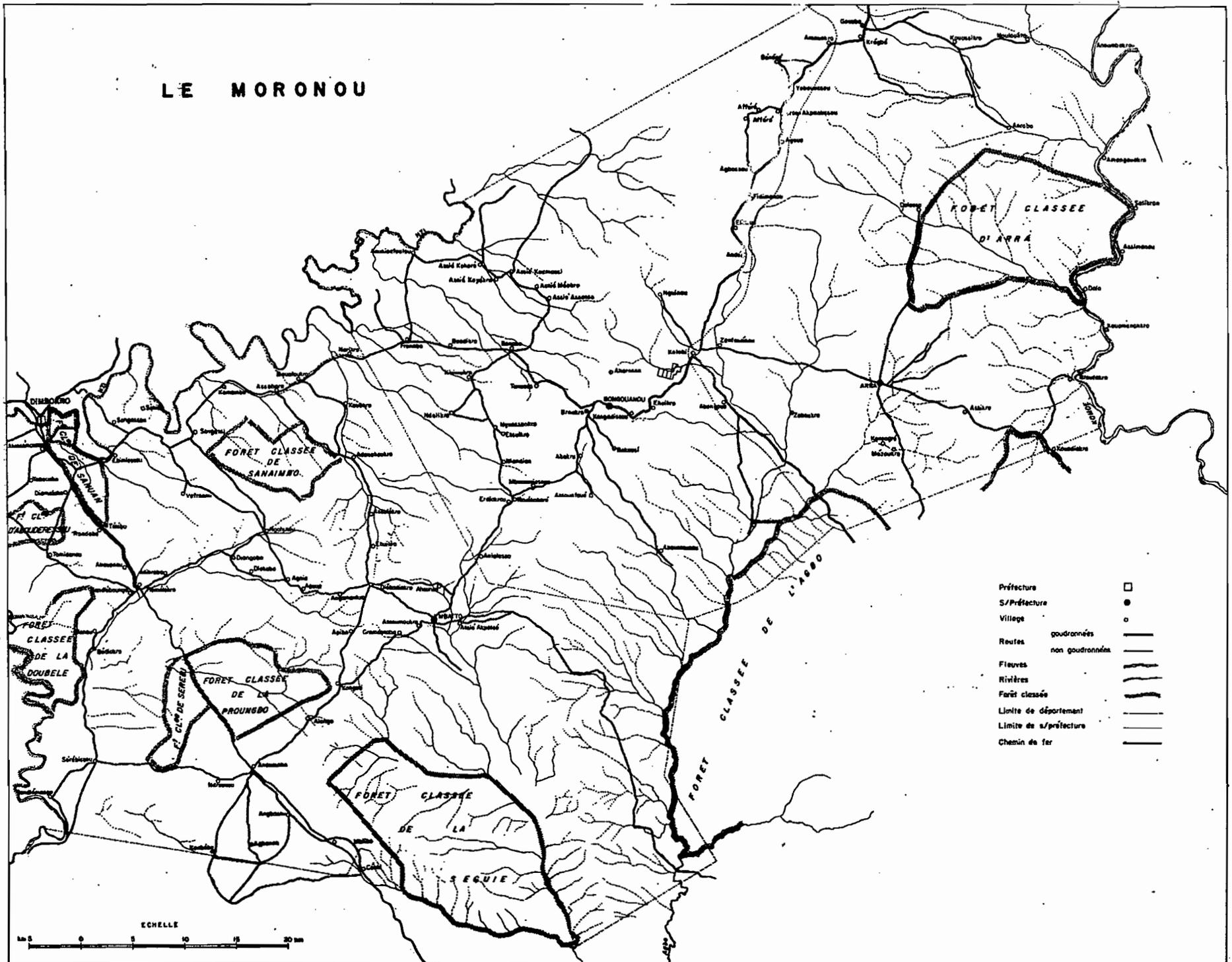
La réponse apportée par M. ASSANE DJETO à la question posée est la suivante. Le Moronou présente une particularité qui le distingue d'autres régions de la Côte d'Ivoire : la terre y est un élément de la rémunération de la main-d'oeuvre étrangère. Cette particularité s'inscrit dans un contexte plus large : celui des relations entre Djatitché et Baradeqni, qui débordent celles qui s'établissent entre un chef d'exploitation et son manoeuvre :

"... rapport à la fois complexe et subtil, il est comparable à un iceberg : la partie visible étant celle qui unit le manoeuvre au chef d'exploitation sur des bases monétaires".

Ainsi, la rationalité de l'économie de plantation dans le Moronou pousse les planteurs autochtones à se déposséder d'une fraction de leurs terres au profit des manoeuvres étrangers, qui accèdent à leur tour au statut de planteurs. Le système se reproduit sur ses marges : par l'intégration des étrangers.

Jean-Marc GASTELLU

LE MORONOU



- Préfecture □
- S/Préfecture ●
- Village ○
- Routes goudronnées —
- Routes non goudronnées - - -
- Fleuves ~
- Rivières ~
- Forêt classée —
- Limite de département - - -
- Limite de s/préfecture - - -
- Chemin de fer —

ECHELLE
0 5 10 15 20 km

INTRODUCTION

Même si l'attrait des cultures d'exportation (café, cacao) est une des raisons majeures de la présence de planteurs étrangers dans le Moronou, il est important de montrer que cette justification (du reste classique) n'est pas suffisante. Elle ne peut expliquer la très forte implantation (sinon intégration) étrangère à l'économie de plantation du Moronou.

A l'inverse de certaines régions de la Côte d'Ivoire où les rapports autochtones-étrangers sont restés vénaux (vente de terres, de plantation), le Moronou offre un exemple particulier de région où la terre est un élément de rémunération des manoeuvres à court et moyen terme.

Pour la plupart d'entre eux venus de Haute-Volta, du Mali mais aussi de certaines régions de la Côte d'Ivoire, les premiers immigrants de mon échantillon sont arrivés vers la fin des années quarante. Leur souci majeur ne fut pas de se fixer, mais de constituer rapidement une épargne. C'est pourquoi, dès le début, ils furent une main-d'oeuvre saisonnière :

- Venant en Côte d'Ivoire au moment des grandes récoltes.
- Repartant chez elle pendant les périodes creuses.

Tous vont connaître une évolution sociale identique. D'abord Baradegni (Bara = travail ; Degni = jeune homme/Manoeuvre) sous la tutelle d'un Djatitchè (l'hôte) autochtone, ils vont accéder à la terre (après trois ou quatre années de tutelle) qu'ils exploitent pour certains depuis plus de vingt-cinq ans.

Mise à part la nationalité qui leur donne un statut particulier, ils ont un comportement identique à celui de l'autochtone.

Ils disposent d'une propriété foncière, ont une famille très élargie et recourent aussi aux services d'un manoeuvre.

Leur nombre est non négligeable (parfois une à deux générations) à tel point que la majorité des villages du Moronou sont trilingues : Agni, Dioula, Mossi.

Sur un échantillon de 35 planteurs étudiés à N'guinou, les seules plantations aliénées de café et cacao couvrent une superficie de 207,60 ha, soit une moyenne de 5,93 ha par individu. Si à ces superficies nous ajoutons celles du vivrier, annuellement emprunté ou loué, et si nous avançons avec prudence les chiffres de 100 à 200 le nombre total de planteurs étrangers dans chaque village, il est incontestable de parler de forte implantation étrangère dans le Moronou.

La présente étude qui se veut explicative et descriptive aura pour idée générale d'apporter un certain nombre d'éléments, susceptibles d'appréhender au mieux la problématique de la terre considérée comme élément de rémunération du manoeuvre par l'autochtone.

METHODOLOGIE

D'emblée s'est posé le problème de la démarche à suivre pour l'enquête de terrain. Notre choix a porté sur deux villages du Moronou : N'guinou et Agbossou, à l'intérieur desquels nous nous sommes intéressés à un échantillon de 75 planteurs étrangers, dont 35 à N'guinou et 40 à Agbossou.

En fait, si le fond de cette enquête est resté le même pour les deux villages, par la force des choses et indépendamment de notre volonté, la forme a eu à changer, ceci pour deux raisons qui sont de temps et de méthode.

De temps parce qu'à N'guinou, nous n'étions qu'à notre première initiation à l'enquête de terrain, avec ce que cela suppose comme tâtonnements, maladresses de débutant. A Agbossou, le temps et l'expérience aidant, nous avons pu maîtriser quelques-uns de ces éléments qui nous échappaient.

Les méthodes de travail n'ont pas également été les mêmes. D'abord, à N'guinou, nous nous sommes aidés d'une liste de planteurs aimablement fournie par les services de la SATMACI de Bongouanou. De plus, notre échantillon était strictement homogène, composé exclusivement de Mossi. Enfin, signalons le cadre de travail de l'enquêteur, hébergé par les autochtones et enquêtant en milieu "étranger".

Ensuite, à Agbossou, les planteurs qui composent notre échantillon furent des volontaires, ayant spontanément répondu à nos "appels". Ce fut donc un échantillon hétérogène, constitué aussi bien de Mossi, de Gourounsi que de Dioula. Enfin l'enquêteur fut logé dans le milieu enquêté.

Ces deux raisons feront croire que les résultats seront meilleurs à Agbossou qu'à N'guinou. Pour notre part, non pris en compte les chiffres de la commercialisation des produits à N'guinou qui nous paraissent faux, l'ensemble des données observées après dépouillement est significatif et comparable, les différences provenant essentiellement de la particularité des deux villages.

Dans l'explication d'une forte présence étrangère dans le Moronou, les seules raisons économiques ne peuvent suffire. C'est pourquoi à différents moments nous sommes amenés à décrire le milieu dans lequel vivent ces étrangers, leurs relations avec les autres ethnies, leur activité et leur habitat.

Tout cela à notre avis forme un tout indissociable qui concourt à mieux cerner cette problématique.

Ainsi, nous distinguerons deux parties essentielles à notre étude. D'une part, la première partie, dynamique par excellence, décrira le processus d'acquisition de la terre dans ses différentes phases. Elle est composée de trois sections.

La première traitera de l'immigration étrangère, ses causes et ses mécanismes, tâche bien ingrate quand on sait la pertinence et le nombre d'études qui y ont été consacrés.

Remercions ici M. ANCEY de l'entretien bref mais enrichissant qu'il nous a accordé. En grand connaisseur et admirateur de l'ethnie Mossi, il nous a introduit à la compréhension du système d'organisation socio-économique de cette ethnie ; chose essentielle pour nous, qui ne nous intéressions qu'à une tranche de vie et de comportement de ces étrangers (comportement qui malheureusement ne trouve sa logique que dans la terre natale). Les deuxièmes et troisièmes chapitres mettront en lumière les relations interethniques, relations difficilement caractérisables, faites de subtilité et de paternalisme et qui ont pour corollaire l'accès à la terre par les immigrants.

D'autre part la deuxième partie plus fournie se proposera de quantifier et d'apprécier l'importance économique de ces étrangers dans le Moronou.

Dans un quatrième chapitre, nous évaluerons le nombre d'individus qui composent la famille du planteur étranger et le rôle que chacun de ces membres joue directement dans les travaux.

Puis, en nous référant aux certificats de planteurs détenus par ces étrangers, nous quantifierons les superficies totales en café et cacao, dans un cinquième chapitre qui éclairera bien l'ampleur de l'aliénation des terres au niveau des deux villages. Enfin, le sixième et dernier chapitre présente un inventaire des cultures pratiquées et la valeur des produits commercialisés par ces étrangers.

Chapitre 1. L'immigration étrangère dans le Moronou

Le développement de la culture du café et cacao dans le Moronou ne peut s'expliquer par le travail exclusif des autochtones. Certes, la création des premières plantations n'a pas nécessité de main-d'oeuvre particulière ; mais n'oublions pas que celles-ci ne couvraient que de faibles superficies. Or, l'effet stimulant des cours mondiaux du café et cacao des années cinquante eut pour conséquence une extension extraordinaire de ces superficies. Indubitablement, l'extension, l'entretien et la récolte de ces vastes étendues de plantations ne pouvaient se faire qu'avec le concours d'une main-d'oeuvre étrangère abondante.

Nous subdiviserons ce premier chapitre en quatre sections : dans la première section, nous décrirons les zones de départ des immigrés c'est-à-dire encore leur lieu de naissance. Dans les deuxièmes et troisièmes sections, nous analyserons les causes et les mécanismes de cet exode ; enfin, nous terminerons par la description de la zone d'arrivée, le Moronou, que nous présenterons comme une zone attractive.

1.1. Les zones de départ

Par zone de départ, nous entendons le pays ou la région d'origine des immigrés. Le tableau ci-dessous obtenu à partir des immigrés d'Agbossou donne le nombre d'individus par ethnie et leur pays d'origine.

ETHNIES	Pays d'origine	Nombre d'individus
Mossi	Haute-Volta	22
Dioula	Mali	12
Dioula	Côte d'Ivoire	2
Samogo	Haute-Volta	1
Gourounsi	Haute-Volta	1
Kado	Haute-Volta	1
Rimaïbé	Haute-Volta	1
T O T A L		40

Ces zones comprennent d'une part les pays limitrophes du nord : la Haute Volta et le Mali, d'autre part, la région du nord-ouest de la Côte d'Ivoire.

1.1.1. Les pays limitrophes du nord

L'importance d'une forte colonie de ressortissants de Haute Volta et du Mali est évidente avec des régions particulièrement touchées. Ainsi si en Haute Volta les immigrés sont natifs de Koudougou et de Ouahigouya, au Mali la prédominance des ressortissants du Bougouni est évidente.

1.1.2. En Côte d'Ivoire

Les deux dioula de notre échantillon viennent de la sous-préfecture de Goullia (Préfecture d'Odienné). Signalons à propos d'allochtones que d'autres groupes ethniques de la Côte d'Ivoire (les Baoulés par exemple) sont également présents dans cette région. Nous n'en avons pas tenu compte dans notre enquête.

Le tableau précédent donne une idée de la dispersion dans la répartition des poids respectifs de la population. L'omniprésence de l'ethnie Mossi est nette ; elle dépasse à elle seule, en valeur absolue, toutes les autres ethnies réunies. Parmi celles-ci se détachent les Dioula du Mali. Quant aux autres ethnies, elles ne sont représentées que par deux Dioula de Côte d'Ivoire et par des ethnies minoritaires de Haute-Volta.

En définitive, ce tableau a le mérite de lever l'équivoque qui veut que tous les immigrés voltaïques soient Mossi. En fait, l'immigration touche d'autres ethnies : Rimaïbé, Samogo, Gourounsi qui, quelques minoritaires qu'elles soient -comparées aux flux Mossi-, méritent d'être citées.

1.2. Les causes de l'exode

L'analyse des flux migratoires pose souvent des problèmes difficiles. Elle exige dans certains cas que l'on s'intéresse à l'histoire d'un peuple ; elle est aussi éclairée par des périodes particulières (travaux forcés, guerre, famine) ou tout simplement par l'âge de l'individu qui immigre.

Ainsi, historiquement, le pays Mossi a été utilisé comme un "château d'eau migratoire" pour suppléer aux manques de main-d'oeuvre en Basse Côte d'Ivoire ou pour l'Office du Niger au Mali. De même, la stratification par âge des immigrés montre que les mobiles qui poussent un individu à "s'exiler" à 20 ans ne sont pas les mêmes que pour celui qui a 35 ou 40 ans.

Dans tous les cas, ces zones de départ sont toujours présentées comme des pôles répulsifs.

Quatre causes expliqueraient l'immigration étrangère à Agbossou et N'guinou : les causes climatiques, les causes démographiques et foncières, les causes économiques et les causes inhérentes au système d'organisation socio-économique de certaines ethnies. Analysons brièvement ces raisons.

1.2.1. Les causes climatiques.

De par la position géographique, les zones concernées sont des régions pauvres aux conditions climatiques difficiles, au sol cuirassé et latéritique peu favorable à certaines cultures.

1.2.2. Les causes démographiques et foncières.

Les régions de Koudougou, Ouahigouya en Haute Volta et du Bougouni au Mali sont connues pour leur très fort peuplement ; cette concentration humaine comparée aux surfaces cultivables disponibles ne peut que poser des problèmes fonciers aigus.

1.2.3. Les causes économiques

Lorsqu'il y a surplus des cultures vivrières (mil, sorgho), il ne peut être vendu qu'à un cours trop bas du fait de la spécialisation de l'ensemble des villages dans ces produits. Quant à l'écoulement de cette production vers les centres urbains, il se heurte à l'épineux problème de transport et de la distribution .

La monétarisation progressive de l'économie par l'imposition de la capitation sous le régime colonial a obligé certains parents à "bénir" le départ de leur fils vers la Basse Côte. Cette situation s'est surtout vérifiée avec les Dioulas de Côte d'Ivoire et du Mali, venus à Agbossou entre 1949 et 1953.

1.2.4. L'organisation du système économique du Mossi.

Mieux éclairée par M. Ancey, cette organisation du système de production et de consommation repose sur la dichotomie aîné-cadet. Etre aîné, c'est être au moins chef d'exploitation. L'aîné est presque désintéressé de la monnaie, mais c'est lui qui contrôle l'ensemble du système et partant, il a un droit de regard sur les femmes, la terre et le capital (boeufs, moutons, charrues).

A l'opposé, les actes du cadet sont essentiellement liés à la consommation. Tout ce qu'il gagne dans la vente des cultures spéculatives, coton, arachide, est consommé -achat de bicyclette, radio, vêtements- et peu investi.

Le système ainsi décrit est en parfait équilibre, lorsque chacun de ces partenaires joue le rôle qui lui est dévolu. Il arrive que des situations conflictuelles apparaissent. Cette autonomie ne peut alors qu'entraîner soit l'éclatement de l'unité d'exploitation, soit le départ du cadet.

Il serait normal, en terminant, de dire un mot sur un dernier aspect de l'exode, connu sous le nom de "rapt". Il consisterait pour le jeune immigrant à "s'enfuir" d'un commun accord avec sa future épouse à l'insu des parents. Ce phénomène concernerait aujourd'hui 40 % des jeunes qui immigrent chaque année.

Pour notre part, il nous est difficile de confirmer ce phénomène, aucun élément de notre échantillon (peut-être par pudeur) n'ayant évoqué cette possibilité.

A partir du tableau qui suit nous tenterons d'analyser la structure de la population au moment de l'installation ; nous nous servirons pour cela de la stratification par âge au niveau des deux villages.

	N'GUINOU	AGBOSSOU	TOTAL
- 20 ans	5	3	8
20 à 30 ans	20	19	39
31 à 35 ans	8	14	22
36 à 40 ans	0	1	1
+ 40 ans	2	3	5
T O T A L	35	40	75

Nous observons d'une part un gonflement de la strate composée d'individus dont l'âge est compris entre 20 et 35 ans, et d'autre part une dispersion presque équivalente au niveau des deux extrêmes pour les moins de 20 ans et les plus de 40 ans. Essayons d'analyser la structure de cette ventilation. D'abord les plus de 40 ans sont peu nombreux ; cela se conçoit par le fait qu'à cet âge les responsabilités familiales sont lourdes. Partir signifie souvent que l'on y est contraint (exemple du système d'organisation Mossi). Toutefois, des cas singuliers mériteraient d'être signalés. Par exemple, ce planteur quinquagénaire Dioula qui serait venu à Agbossou chez son frère pour des cérémonies de purification. Très sollicité dans ce village, il ne retournera plus au Mali (ou du moins pour faire venir sa femme et ses deux enfants) conciliant aujourd'hui agriculture et maraboutisme. Les jeunes de moins de 20 ans immigrent également moins.

Placé sous la très forte tutelle de la famille, l'adolescent est incapable de prendre des initiatives aussi importantes sans l'accord de la famille. Deux exemples à Agbossou et N'guinou montrent que leur immigration est parfois involontaire; ces deux planteurs seraient arrivés dans les deux villages à l'âge de 12 et 15 ans avec leur oncle et grand frère. Enfin, les individus ayant entre 20 et 35 ans sont de très loin les plus nombreux. La moyenne d'âge à l'installation (26 ans à N'guinou et 28 ans à Agbossou) est caractéristique du phénomène de l'exode. En effet, ce sont toujours les plus jeunes, donc les plus dynamiques, les plus ambitieux d'une population qui, ne trouvent pas sur place de quoi satisfaire leur rêve, chercheront à s'en aller ailleurs monnayer leur talent ou leur force de travail.

1.3. Les mécanismes de l'exode

Au centre de cet exode, il y a un noyau, les premiers immigrants. C'est attirés par ce noyau que les autres immigrants, de la même région, du même village arrivent.

Ainsi, si pour les pionniers, le hasard a joué dans le choix des villages, pour les autres qui sont arrivés par la suite, le cheminement migratoire est précis.

Deux vagues sont donc à distinguer dans cette immigration. D'une part, la première vague, qui est la moins nombreuse (trois individus à Agbossou, quatre à N'guinou). Naturellement, ces immigrants parcoururent plusieurs étapes en Côte d'Ivoire avant de parvenir dans ces deux villages. Voici deux exemples.

Tout d'abord, Zuneu Pouloumdé Ramdé, chef Mossi à N'guinou : il a été d'abord contractuel à Abengourou, puis manoeuvre pour une construction de route à Agnibilékrou ; c'est alors qu'il s'est enfui de ce travail jugé trop pénible, pour N'guinou.

Ensuite Issa Koné, chef suppléant des Dioulas d'Agbossou, a été d'abord jardinier pendant deux ans à Grand Bassam avant de s'installer définitivement en 1949 à Agbossou.

Même si dans la majorité des cas, le choix des villages tient au fait du hasard, à N'guinou, deux autres pionniers nous ont déclaré avoir fui les grandes plantations coloniales dans la région de Gagnoa. N'guinou leur aurait servi de refuge.

D'autre part, la deuxième vague, qui est la plus nombreuse, groupe tous ceux qui continuent d'arriver dans ces villages. Elle est constituée d'immigrants parfaitement informés et avertis de leur itinéraire et destination. Ils savent que dans tel village spécifique de la Côte d'Ivoire, il y a un "frère" ou un ami ; c'est au nom de celui-là qu'ils viennent. Parfois, c'est le "frère" qui les encourage à venir.

Zones de départ des immigrants

NGUINOU		AGBOSSOU	
Villages	Effectifs	Villages	Effectifs
Imassogo (Koudougou)	14	Boursouma	4
Rana (Koudougou)	10	Somiafa	10
Soaw (Koudougou)	2	Autres	9
Damierema	2	S/P	
Autres	7	Bougouni	7
		Sikasso	3
		Mossi	2
		Autres	5
T O T A L	35	T O T A L	40

Les conséquences de cet exode ordonné et discipliné apparaissent dans les deux tableaux précédents.

Elles se caractérisent par une relation linéaire entre la zone de départ et la zone d'arrivée ; les ressortissants d'un ou deux villages de départ se retrouvent dans un village d'arrivée.

Tout d'abord à N'guinou, les trois quart d'immigrés Mossi sont de la région de Koudougou avec une prédominance particulière des ressortissants de deux villages : Imassogo et Rana. A Agbossou, les Mossi viennent en majorité de Ouahigouya, spécialement de deux zones : Somiaga et Boursouma. Les autres ethnies minoritaires sont dispersées dans l'espace.

Ensuite les Dioula du Mali proviennent des régions de Bougouni et de Sikasso.

Enfin, les deux Dioula de Côte d'Ivoire, sont natifs de la sous-préfecture de Goulia dans la région d'Odienné.

Donc si l'implantation étrangère a pu se consolider, c'est en partie à cause de cette restructuration de la zone d'arrivée par la zone de départ. Dès lors que les immigrants d'une même région, d'un même village se retrouvent dans une zone étrangère donnée, il est clair qu'il ne peuvent que se "sentir chez eux", vivant au rythme de la terre natale et gardant ainsi leur identité.

1.4. La zone d'arrivée, une zone attractive : le Moronou

Le Moronou est par excellence une zone attractive pour la main d'oeuvre étrangère. Jadis couvert de forêt, ses habitants ont très tôt ouvert les bras aux étrangers pour la mise en exploitation de ces vastes étendues de terre riche. Les rapports harmonieux et amicaux avec les autochtones ont permis à ces étrangers de s'y fixer durablement.

N'guinou offre un parfait exemple de cette "coexistence pacifique" entre autochtones et étrangers.

A l'inverse d'Agbossou, situé sur l'axe routier Kotobi-Daoukro, coincé entre des villages (d'où la densité élevée par terre cultivable), N'guinou est un village "terminus", s'étalant au bas des collines. Paisible et "perdu", cette situation d'isolement a été incontestablement un fait important dans la dotation en immenses réserves de forêt dont il a hérité de la nature. Certes, les ruines de certaines maisons coloniales mettent à nu sa décadence, mais elles témoignent également que vers les années 1910, avant l'introduction du café et du cacao, ses habitants étaient déjà riches grâce à l'or.

Plus tard, stimulés par le cours favorable des cultures spéculatives -café, cacao-, ils mettront en friches d'immenses réserves de forêt. Mais l'extension de plantations nouvelles supposait une main-d'oeuvre abondante, d'où le recours massif aux immigrants étrangers.

Chapitre 2. L'implantation étrangère dans le Moronou

L'arrivée des immigrants dans les deux villages ne s'est pas faite au même rythme. D'abord timide avec les premiers immigrants, elle a connu une longue phase d'expansion ; aujourd'hui, il semblerait que cette tendance soit au ralentissement, le rythme d'implantation étant corrélé à la propension pour les deux villages à offrir plus de travaux agricoles et de possibilités foncières. Nous distinguerons trois générations d'immigrants (le critère de période retenu est flou et contestable, mais il a l'avantage de faire une démarcation entre ces trois générations). D'abord la première génération (1949-1966) : elle est la plus ancienne. Cette ancienneté lui a été bénéfique à tous points de vue : relations intimes avec les autochtones, augmentation du patrimoine foncier, etc... Elle est plus enracinée dans ces deux villages -car elle y a son patrimoine et sa famille- que dans la terre natale où elle ne retourne que de façon épisodique, à l'occasion des grands événements : mariages, maladies, funérailles.

Ensuite, la deuxième génération (1967-1973). C'est un groupe transitoire parce qu'à la fois manoeuvres et exploitants. Ils sont classés comme exploitants parce qu'ils disposent de plantations, mais trop jeunes pour en tirer un revenu suffisant. Aussi, l'immigrant est-il dans l'obligation -après l'entretien de sa plantation- de vendre sa force de travail comme manoeuvre chez un autre exploitant. Enfin le troisième groupe (exclu de notre enquête) est composé seulement de manoeuvres. Venus tardivement dans la région, ils sont placés sous la tutelle d'un logeur de même ethnie ou d'un Djabatichè.

Il y a un schéma logique dans le processus d'acquisition de la terre par les étrangers. Cette logique veut que tous les immigrants connaissent une évolution sociale identique. D'abord, manoeuvres,, puis manoeuvres exploitants, ils deviennent chefs d'exploitation, ce qui correspondrait au sommet de la hiérarchie ; encore qu'à ce stade, l'ancienneté et la notoriété de l'individu sont autant de facteurs dans le renforcement de l'appropriation foncière.

En définitive, toute cette évolution n'est compréhensible que si l'on étudie les relations qui lient véritablement l'immigrant en tant que manoeuvre, et l'autochtone en tant que propriétaire.

2.1. Les rapports entre autochtones et étrangers

Rapport à la fois complexe et subtil, il est comparable à un iceberg : la partie visible étant celle qui unit le manoeuvre au chef d'exploitation sur des bases monétaires. Le manoeuvre vend sa force de travail et en contrepartie, il reçoit une rémunération pour compenser "sa désutilité du travail". En clair, dans ce type de rapport chaque agent économique cherche à maximiser son profit.

Mais parallèlement à ce contrat, du reste praticable dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire, il se crée d'autres liens plus profonds, plus complexes -souvent invisibles- entre le chef d'exploitation et son manoeuvre. Essayons d'analyser les deux aspects de ces rapports.

2.1.1. Les rapports entre manoeuvres et chef d'exploitation.

Cette dichotomie, nous l'avons vu, repose sur des signes monétaires. Ces types de rapport sont tellement variés dans leurs modalités qu'il serait fastidieux de les décrire dans leur totalité. Les plus répandus sont ceux où le manoeuvre peut être : tréklé (tré = jour ; klé = un/journalier), mensuel, annuel, contractuel et abusan (bu = partage, san = trois).

Le tréklé est payé à la journée pour une tâche précise, sa rémunération est de 300 F. Le mensuel est payé au mois, il est logé et nourri par celui qui l'emploie. Pour ces deux types, il nous a été difficile d'évaluer leur nombre auprès des chefs d'exploitation. Par contre, le contractuel et l'annuel sont les deux formes de contrat les plus répandues. Ils diffèrent l'un de l'autre par le fait que l'un -le contractuel- est astreint à une tâche précise, alors que l'autre est appelé à faire tous les différents travaux du chef d'exploitation. L'abusan ou Abugnan (gnan = deux) est différent de tous les autres cas cités plus haut, car, ici, le manoeuvre doit prendre en charge la totalité des travaux de la plantation, depuis le nettoyage jusqu'au séchage des fruits. La répartition ne se fait qu'après la vente du produit dont -dans le cas de l'abusan- un tiers allant au manoeuvre et les deux tiers au propriétaire.

A l'exception du journalier et du mensuel qui perçoivent leur dû à la fin de la récolte, dans les autres situations, la rémunération est différée à la traite. Rémunération qui se fait souvent à grands bruits lorsque les clauses du contrat ne sont pas respectées. Ce qui donne lieu à des palabres interminables chez le chef du village, qui doit juger et trancher.

2.1.2. Les rapports Baradegni - Djatitché.

Dans notre esprit, nous pensons que le rapport Baradegni-Djatitché doit être vu sous un angle paternaliste et non du point de vue précédent : chef d'exploitation - manoeuvre.

Le Baradegni est placé sous la tutelle d'un Djabatichè qui peut avoir plusieurs Baradegni. Le Djabatichè est responsable de son protégé. Qu'une gaffe soit commise par ce dernier le plaignant en informe le Djabatichè qui bien souvent prend des mesures énergiques à l'encontre de son Baradegni ; en outre, il doit assurer nourriture et logement à ses Baradegni qui en contrepartie consacrent une journée de la semaine -le lundi à Agbossou- aux travaux de leur hôte.

Les liens qui unissent le Djabatichè à son Baradegni durent toute une vie, et même lorsque le baradegni devient planteur à part entière, il n'est jamais délivré de ses obligations à l'égard de son Djabatichè. Ainsi les joies et les malheurs du Djabatichè sont partagés par son baradegni qui s'y associe en apportant une contribution en nature (boisson, volailles) ou en espèces.

C'est donc de ce type de rapport que dépendent les cessions de terres mais il faut signaler que celles-ci ne sont point automatiques, ce n'est pas parce qu'on est baradegni qu'on se voit attribuer "gracieusement" une terre. Quoiqu'ayant été baradegni tous les planteurs n'ont pas pour autant acquis la terre par le processus que nous décrivons. Ils l'ont par exemple achetée.

Evidemment, la tutelle auprès d'un Djabatichè est nécessaire, mais ce qui importe le plus, c'est l'abnégation, le courage au travail du Baradegni, ses rapports avec le Djabatichè, mais aussi avec les autres membres de la cour et du village (obéissance, docilité, dévouement). C'est de toute cette somme de comportements exemplaires que dépendront la sympathie et la confiance totale qu'accordera le Djabatichè à son baradegni.

L'observation du nombre d'années de tutelle montre qu'il faut trois à quatre années pour accéder à la terre. Mais ce nombre est encore moindre (deux à trois années) pour ceux installés entre 1949 et 1959 que pour ceux de la génération 1965-1972. Cette situation s'expliquerait par la pénurie progressive des terres cultivables. Le rapprochement et la comparaison de ces moyennes à l'échelon des deux villages donnent un nombre d'années plus élevé à Agbossou (quatre à cinq ans) qu'à N'guinou (deux à trois ans), ce qui découle de la position géographique des deux villages.

2.2. L'organisation socio-économique du planteur étranger.

Quoique éloignés de leur village natal, les planteurs étrangers vont transplanter la manière de vivre, de s'organiser de la terre natale. D'ailleurs, le fait de se retrouver tous d'une même région, d'un même village, n'est-il pas un moyen de pérennité des coutumes ? Nous n'avons pas ici la prétention de décrire toute l'organisation sociale des étrangers ; nous voulons tout simplement montrer

ce qui nous a frappé au cours de notre enquête dans les deux villages. Pour cela, nous limiterons notre étude aux deux ethnies dominantes : les Mossi et les Dioula que nous décrirons dans leur vie quotidienne. La deuxième partie analysera les différentes relations interethniques : Agni, Dioula, Mossi.

2.2.1. Les Mossi et les Dioula dans la vie quotidienne.

A l'inverse des Mossi qui créent de véritables terroirs à l'intérieur desquels sont essaimés des campements de deux à trois chefs d'exploitation, les Dioula habitent pour la plupart le village (signalons dans certains cas, l'existence de deux habitations, celle du campement aménagé pour les périodes des grands travaux et celle du village qui sert d'habitation principale). Ceci s'explique à notre avis pour deux raisons : des raisons professionnelles et des raisons religieuses.

2.2.1.1. Les raisons professionnelles.

Les Mossi sont par définition exploitants agricoles ; ils consacrent la majeure partie de leur temps à la terre. Leurs champs étant très éloignés du village -5 à 7 kms- ils ont préféré y établir leur habitat, ne venant au village que les vendredis pour les musulmans, les dimanches pour les chrétiens et les jours exceptionnels pour l'ensemble.

A l'opposé les Dioula ne se consacrent pas exclusivement à l'agriculture : le petit commerce du village est tenu par eux, ils exercent aussi un rôle très actif dans les autres petits métiers (forgerons, réparateurs de bicyclettes, de mobylettes).

2.2.1.2. Les raisons religieuses.

La quasi-totalité des Dioula sont musulmans. Les prières de groupe, la mosquée du village sont autant de facteurs qui peuvent les attirer pour résider au village.

Les Mossi, par contre, peuvent être animistes, musulmans ou chrétiens. A Agbossou, le nombre de musulmans Mossi résidant au village est important. Certains sont même maîtres coraniques ou marabouts. Quant aux chrétiens et animistes, ils résident beaucoup plus à la campagne.

Nous avons démontré comment plusieurs années de coexistence avait tissé des liens profondes et complexes ; dans la section suivante nous situerons ces relations au niveau des différentes ethnies.

2.2.2. Les relations interethniques.

Bien que fortement intégrées dans les deux villages, les ethnies étrangères ont sauvegardé leur identité dans l'habitat, dans le choix de leur chef et dans les mariages interethniques.

Au niveau de l'habitat.

Au niveau des quartiers il ne serait pas faux de parler d'intégration séparée tant la partition est nette : il existe trois quartiers principaux, le quartier Agni, Dioulakro (= quartier dioula), Mossikro (= quartier Mossi). Autant le quartier Agni se distingue par son style de construction, grandes maisons coloniales, autant à première vue il est difficile de faire une différence entre Mossikro et Dioulakro.

Au niveau des chefs.

Quoiqu'il y ait un chef unique dans chaque village, le chef Agni qui exerce son autorité sur tous les habitants du village, chaque ethnie étrangère, comme pour préserver son identité, a également son chef. Celui-ci est placé sous les ordres du chef Agni ; il sert de pont dans la transmission des ordres du chef Agni ou de l'administration. Au sein de leur communauté, ces chefs règlent les litiges qui opposent les étrangers entre eux. Ils jouissent d'un respect inconditionnel et par conséquent il est rare de voir leur autorité bafouée.

Au niveau des mariages.

Malgré plus de 25 années de coexistence, aucun mariage interethnique n'a été enregistré. Les Mossi se marient entre eux, les Dioula entre eux et les autochtones en font de même.

Chapitre 3. L'accès à la terre

Si pour la première vague d'immigrants, le seul souci fut d'accumuler rapidement une épargne pour "rentrer au pays", actuellement cette mentalité est dépassée et il semblerait que l'acquisition d'une terre soit l'objectif final de tout manoeuvre, car c'est de celle-ci que dépend en définitive la "promotion" et l'intégration à l'économie de plantation du Moronou.

Deux sections sont à distinguer dans cette dernière étude. La première fera un éventail du patrimoine foncier acquis définitivement par les étrangers ; quant à la seconde partie, elle donnera un aperçu des possessions annuelles.

3.1. Le patrimoine foncier.

L'acquisition du patrimoine foncier revêt quatre formes principales : il peut se présenter sous forme de dons ou d'héritage ; dans le cas contraire, le planteur achète la terre ou la plantation. Le tableau ci-dessous met en évidence les différents types d'acquisition de la propriété foncière. Il montre le nombre de fois que ces types de terre ont été acquis ; la prédominance des dons est évidente ; elle est suivie de très loin par les achats de plantations alors que les héritages et les achats de terre sont marginaux.

Origines de la Terre	N'Guinou	Agbossou	Total
Don d'une plantation	55	36	91
Achat de plantation	17	22	39
Achat de terre	2	3	5
Héritage	1	2	3
T O T A L	75	63	138

Analysons ces quatre manières d'acquérir la terre.

3.1.1. Les dons des planteurs.

De loin les plus importants, ils sont l'apanage des autochtones qui sont toujours offreurs. Les causes de cette cession sont à chercher dans les rapports Baradegni-Djatitchè. Elles sont le couronnement, la conséquence de longues années de collaboration, d'entraide et de confiance réciproque. Ces cessions

ne sont pas le fait exclusif du Djatitchè ; si le baradegni a eu d'autres relations "fructueuses", il peut se voir "gratifié" d'une terre par un habitant du village (cas rare mais tout de même rencontré). Ajoutons que la cession de terre n'est pas dénuée de toute contrepartie. Bien souvent, le Baradegni verse une somme symbolique et de la boisson. Une fois cédée, la terre devient définitivement la propriété du Baradegni.

3.1.2. Achat de terre.

Il est parfois difficile de faire une différence entre le cadeau versé au Djatitchè en remerciement d'un don de terre et un achat de terre à un prix modique. Nous retenons dans la catégorie du "don", toute terre échangée contre de longues années de collaboration et d'amitié alors que dans l'autre cas, aucun lien particulier ne lie les deux protagonistes. Le tableau précédent montre qu'il y a très peu de ventes de terre.

3.1.3. Achat de plantation.

Il arrive que pour diverses raisons (double emploi, mariage, funérailles, départ) des plantations soient vendues aux étrangers. Cette sorte d'appropriation de la terre est importante et est aussi bien le fait des autochtones que des étrangers. La valeur vénale de ces plantations dépend de leur étendue, de leur âge et surtout de leur entretien. Dans tous les cas, leur valeur est sous-estimée, compte tenu des situations particulières au cours desquelles elles sont vendues.

La vente a lieu soit à la Sous-Préfecture de Bongouanou, soit au village en présence de témoins (en principe, le chef de village et ses notables). Cette vente fait l'objet d'un texte rédigé en plusieurs exemplaires et signé par les différentes parties en présence, ce texte faisant foi en cas de litige dans l'avenir. Nous reproduisons ci-dessous un exemple de ce texte :

"Je soussigné ... Planteur demeurant à ... Sous-Préfecture de Bongouanou, reconnaît avoir vendu ... (âge de plantation), sise à ... à Mr. ... demeurant à ... pour une somme de ... dont l'acheteur s'est engagé à payer au comptant.

Nous sommes convenus que les palmiers que s'y trouvent ne sont pas compris dans la vente, ils restent la propriété du vendeur ...

Les partis ayant d'accord sur cette proposition, la présente convention a été établie pour servir et valoir ce que de droit ...".

3.1.4. L'héritage

Aujourd'hui marginal, il est appelé à jouer dans les années à venir un rôle très important. Voici comment le chef ETTIEN Krou de N'guinou explique les mécanismes de cet héritage : "L'héritage se fait d'étranger à étranger. En cas de maladie grave du planteur, c'est un "frère" venu expressément de la terre natale qui prend en main toute la famille et l'entretien des plantations". Ces mêmes propos ont été tenus par les planteurs étrangers au cours de nos entretiens ; tous sont unanimes à reconnaître qu'en cas de décès, c'est leurs fils qui hériteront de leur patrimoine foncier. Dans le cas où ces derniers seraient trop jeunes, la responsabilité échoira à un membre de la famille. Le processus de la pérennité de l'aliénation des terres paraît donc à première vue amorcé. Citons en terminant un exemple qui illustre bien ce mécanisme.

Un Mossi qui devait hériter de la Zaka (unité d'exploitation) était planteur à N'guinou. A la mort de son père, il fut dans l'obligation -comme le veulent les coutumes- de "rentrer au pays", non sans avoir au préalable fait venir dans ses plantations son frère cadet.

3.2. Les possessions annuelles.

La presque totalité des superficies du patrimoine foncier sont aménagées pour des cultures spéculatives ; or, les cultures vivrières sont aussi vitales, ne serait-ce que pour la subsistance de la famille. Pour pallier à l'insuffisance de terres disponibles pour les vivriers, deux possibilités s'offrent aux planteurs étrangers: ou bien recourir au Djatitchè pour un prêt de terre, ou bien louer celle-ci. Dans tous les cas, la terre est une possession annuelle. A la fin de la récolte, elle revient à l'autochtone qui la met en jachère. Les villages de N'guinou et d'Agbossou illustrent chacune de ces deux solutions.

A Agbossou, la terre est louée ; la valeur de celle-ci dépend de son étendue et du nombre d'années de jachère. Les sommes versées à cette occasion varient entre 5 000 F et 15 000 F. Ces terres font l'objet d'une utilisation intensive et ingénieuse. Le planteur étranger y fait d'abord de la culture mixte de riz et de maïs, puis du coton. Ce n'est qu'après la récolte de cette dernière culture que la terre est remise à son propriétaire initial.

A N'guinou, par contre, il semblerait que les vastes superficies cultivables dont disposent les autochtones soient pour une part dans l'explication de leur comportement généreux. En effet, dans ce village, les terres sont prêtées gratuitement ou "partiellement". Dans le cas d'un prêt gratuit, l'autochtone

n'attend aucune contrepartie de son Baradegni. Par contre, un partage s'impose à la fin de la récolte lorsqu'il s'agit d'un "prêt partiel". Cette répartition se fait à l'inverse de l'abusan : le tiers de la récolte est accaparé par le propriétaire et les deux tiers reviennent au planteur étranger.

Avec le changement de climat de ces dernières années, les habitudes alimentaires sont bousculées ; il est donc possible que cette dernière pratique prenne de l'ampleur dans ce village, permettant ainsi à l'autochtone d'avoir non seulement du taro et de l'igname, mais aussi du riz, du maïs pour "passer" les périodes difficiles de soudure.

IIè Partie : L'importance économique de l'étranger
dans le Moronou

Après avoir analysé les différentes phases d'acquisition de la terre par les étrangers, cette seconde partie tentera d'évaluer et d'apprécier l'importance économique de ces planteurs dans l'économie de plantation du Moronou.

Evaluer serait le terme qui conviendrait le mieux si à l'instar de tous les paysans du monde, nous n'avions buté à un refus mitigé de la population étudiée (spécialement à N'guinou). Et pour cause ! Dans ce village, l'échantillon -exclusivement composé de Mossi- sur lequel portait notre enquête avait été préalablement et arbitrairement choisi aux services de la SATMACI de Bongouanou. Or, comme nous l'avons déjà souligné, le Mossi ne constitue pas la seule ethnie étrangère de ce village. De plus, le recensement national de la population de 1975 -auquel on a assimilé notre étude- avait connu un succès parce que justement, il avait porté sur l'ensemble de la population du village. La concomitance de toutes ces circonstances -malheureuses- ne facilita pas notre tâche. Les Mossi, et plus particulièrement ceux de notre échantillon, demeurèrent très réservés et ne cachèrent pas, par moment, leur désapprobation.

La preuve que cette enquête fut considérée par certains -heureusement peu nombreux- comme un interrogatoire pénible devait très vite se révéler. En effet pour "celui qui devait s'y présenter", il fallait s'informer auprès de "ceux qui y étaient déjà passés". Si bien que le lendemain, avec des réponses soupesées ou dictées, notre "interrogé" débitait des mots sans même tenir compte de l'ordre des questions. D'ailleurs, il n'y aura pas à s'étonner si jamais nous n'atteignîmes au terme de notre séjour les quarante planteurs fixés au départ de notre enquête.

Au regard de tous ces faits, les chiffres de la commercialisation et de la rémunération du facteur travail, avancés dans cette seconde partie, doivent être considérés avec prudence. Nous pensons que compte tenu des erreurs de méthode de cette étude de terrain, les enquêtes postérieures portant sur des échantillons présentant les mêmes caractéristiques que ceux étudiés ici permettraient de corriger ces chiffres. Trois points essentiels méritent d'être étudiés ; ils éclairent mieux les domaines dans lesquels la présence étrangère est non négligeable. Nous nous pencherons successivement sur le nombre d'immigrants composant une famille, les superficies foncières disponibles, enfin la valeur de la production annuelle.

Chapitre 4. L'importance du facteur humain.

La famille : elle reste, comme partout en Afrique, très grande avec une très forte proportion de jeunes de moins de 15 ans. Un nombre important d'individus la composent : 433 individus ont été dénombrés à Agbossou pour 40 chefs d'exploitation, soit une moyenne de 10 individus à charge par famille. A N'guinou, la proportion des chiffres obtenus est semblable : 331 individus pour 35 planteurs, soit une moyenne de 9 individus à charge.

Bien souvent, le nombre d'individus que comptent ces familles est fonction de l'âge et de l'année d'installation du chef d'exploitation. Les familles les plus réduites appartiennent généralement aux manoeuvres-exploitants alors qu'à l'inverse les plus anciens ont toujours une cour très étendue.

La famille ne se limite pas seulement aux épouses et aux enfants du chef d'exploitation, elle s'élargit avec les "frères" -lorsque ceux-ci sont encore manoeuvres- et leurs épouses.

Dans les campements que nous avons visités, il arrive que des planteurs vivant sur un même espace prennent ensemble les repas et s'aident mutuellement dans les travaux champêtres.

Nous décrivons selon le tableau ci-dessous la place de chacun de ces éléments constituant la famille. Ces individus ont été groupés en quatre catégories qui sont : le chef d'exploitation, les épouses, les enfants, les "frères" :

	N'GUINO	AGBOSSOU	TOTAL
Epouses du C.E.	83	89	172
Fils du C.E.	129	158	287
Filles du C.E.	86	100	186
Frères du C.E.	9	10	19
Epouses des frères du C.E.	10	41	51
Enfants des frères du C.E.	10	15	25
Autres	4	20	24
T O T A L	331	433	764

4.1. Le chef d'exploitation.

C'est le noyau autour duquel est venu se greffer le reste de la famille. Leur âge officiel -en Afrique, les actes de naissance ou jugement supplétif ne reflètent pas toujours l'âge de l'individu ; établi selon les apparences de la personne et bien tard après la naissance de celle-ci, ces dates sont dans certains cas sous-évaluées, dans d'autres, surévaluées on ne doit donc les utiliser qu'avec prudence- dénote que nous sommes en présence d'une population adulte mais pas vieillie. La moyenne d'âge, 44 ans à N'guinou et 47 à Agbossou, atteste de la maturité de cette population. La stratification par âge (tableau ci-dessous) montre les caractéristiques de ces planteurs :

	N'GUINO	AGBOSSOU	TOTAL
1910 - 1919	1	3	4
1920 - 1929	11	16	27
1930 - 1939	16	18	34
1940 - 1949	7	3	10
T O T A L	35	40	75

Trois strates sont à distinguer : les deux extrêmes 1910-1919 et 1940-1949 contiennent très peu d'individus alors que le milieu est exagérément gonflé par le reste de la population se situant dans le couloir de génération 1920-1939.

Une telle structure de population ne peut que traduire la vitalité et la vigueur des planteurs qui, épaulés d'un ou deux aide familiaux, arrivent à se passer des services des manoeuvres.

4.2. Les Epouses.

Tous les planteurs sont à majorité polygames, le nombre d'épouses variant entre deux et quatre. Toutefois, des exceptions existent au niveau de certains planteurs qui ont plus de cinq épouses (par exemple le chef Mossi de N'guinou qui a huit épouses) ou au contraire des manoeuvres-exploitants dont la position sociale et économique ne peut imposer qu'une épouse.

Une étude comparative au niveau de la première tranche d'immigrés et des manoeuvres d'aujourd'hui montre une certaine contradiction de comportement face au mariage. En effet, les premiers immigrants ne se mariaient ou ne faisaient venir leur épouse qu'une fois leur "situation économique assurée". A présent

ce comportement se vérifie moins car il existe des cas de manoeuvres avec épouse et des enfants. Ce changement de mentalité pourrait s'expliquer par le fait que pour les premiers immigrants, le Moronou était une région inconnue, alors que de nos jours les immigrants sont très informés de leur itinéraire et comptent le plus souvent sur l'hospitalité d'un parent déjà installé. Cette solidarité atténuée dans une certaine mesure les difficultés du jeune couple souvent fugitif -phénomène de rapt- et sans ressources particulières.

La division du travail entre l'homme et la femme n'est que fictive pour cette dernière, car les épouses sont de précieuses aides familiales. Même si ces ménagères (dans la catégorie ménagère, nous incluons toutes les ménagères vivant sous un même toit, qu'elles soient épouses du chef d'exploitation, du fils ou des "frères") doivent s'occuper des travaux spécifiquement féminins, elles sont présentes aux côtés de leur époux lors des grands travaux.

4.3. Les enfants.

Très nombreux, ils représentent plus de 80 % de la population. On peut les classer en trois catégories selon leur rôle dans la cour ; on distingue : les inactifs, les aides-familiaux et les scolarisés.

Tout d'abord, les inactifs : ils viennent en tête par leur nombre, confirmant ainsi les présomptions des démographes sur le très fort taux de natalité des immigrants africains en Côte d'Ivoire. Signalons que ne doivent être considérés comme inactifs que les jeunes de moins de 12 ans. Au-dessus de cet âge, l'enfant est jugé capable de tenir une machette ou une houe.

Ensuite les aides familiaux, moins nombreux comparés aux inactifs, composés de "déchets" de l'enseignement primaire mais aussi d'analphabètes, ils forment un pilier indispensable au chef d'exploitation. Ils sont omniprésents dans tous les travaux de leur père (nettoyage, récolte etc...) et il existe une relation inverse entre leur nombre et celui des manoeuvres employés par le chef d'exploitation. Plus un chef d'exploitation aura d'aides familiaux, moins il aura recours au service d'un manoeuvre et vice versa.

Enfin les scolarisés : l'arbitrage est net entre l'école occidentale et l'école coranique. Très nombreux se comptent les parents qui sont peu enclins à la scolarisation -dans les écoles occidentales- de leur fils. Les raisons de ce comportement sont aussi nombreuses que variées. Entre autres citons en deux.

Tout d'abord, le coût que représente un enfant scolarisé ; et quand on sait que dans ces familles le nombre d'enfants scolarisables varie entre deux et cinq, on comprend le souci de certains planteurs d'intégrer leurs fils -à l'économie de plantation du village.

Ensuite, le site de certains planteurs est aussi une raison pour ne pas développer chez l'enfant le goût de l'école. En effet, pour des planteurs situés à 5 ou 7 kms du village, il paraît souvent difficile voire impossible aux jeunes de sept à neuf ans de soutenir le même rythme de marche quotidienne ; aussi, nombreux sont-ils ceux qui abandonnent en cours de scolarité.

Naturellement, le palmarès des réussites scolaires est à l'image des moyens déployés par les parents.

Aucun enfant n'a jamais atteint la sphère des études universitaires et secondaires du deuxième cycle. A Agbossou où le nombre de planteurs résidant au village est important, les résultats sont encourageants : ainsi trois jeunes sont dans l'enseignement secondaire du premier cycle dont un titulaire du B.E.P.C. Nombreux sont toutefois les jeunes inscrits dans les écoles primaires.

En ce qui concerne l'école coranique, elle rencontre l'engouement des parents -musulmans en majorité- qui confient pour deux à quatre années leurs enfants au maître coranique du village. Les jeunes les plus doués sont envoyés par leurs parents dans les meilleures écoles de leur pays d'origine. L'enfant y approfondira ses connaissances et par la suite pourra devenir à son tour maître coranique, marabout ou tout simplement "un serviteur de Dieu".

4.4. Les "Frères"(frères, cousins, neveux ...).

Placés sous la tutelle du chef d'exploitation, les "frères" forment la deuxième catégorie d'aides familiaux dont la présence n'est qu'un stimulant dans les travaux. Mais parallèlement à cette aide portant sur un ou deux jours de la semaine, le "frère" peut être manoeuvre chez d'autres planteurs. La contrepartie monétaire qu'il reçoit en "aidant" son "frère" ne peut être assimilée à un salaire ou à une rémunération, mais plutôt à une récompense. Cette récompense est irrégulière et fonction des circonstances et des besoins de l'aide familial. Ainsi une opportunité de conjoncture -allocation de terre, vente de plantation- sera une occasion pour le chef d'exploitation d'offrir à son "frère" les "moyens pour se suffire à lui-même". A l'inverse, il advient que le chef d'exploitation ne récompense pas son "frère" -sans que celui-ci ne s'en plaigne- en raison de nombreux problèmes.

Notons la différence de récompense entre un frère marié et un frère célibataire. Le célibataire se contentera d'une récompense en nature, alors que pour le frère marié il sera tenu compte de son statut.

4.5. Les Manoeuvres.

Faire ici une démarcation entre l'aide familial et le manoeuvre pose des problèmes. Dans la catégorie "manoeuvre", nous retenons tous les individus dont le travail repose sur un contrat et qui reçoivent, en contrepartie du travail fourni, une rémunération. Alors que l'aide familial, comme son nom l'indique, n'apporte qu'une aide à la famille qui le loge, il reçoit une récompense qui peut être parfois supérieure en valeur à la rémunération d'un manoeuvre. Et le terme "manoeuvre" perd à notre avis son sens car à l'exemple des rapports Baradegni-Djatitchè, ceux qui lient le planteur étranger à son manoeuvre sont encore plus profonds et souvent au niveau du planteur le choix d'un manoeuvre est guidé et délibéré. En effet, le planteur Mossi s'attachera toujours les services d'un manoeuvre Mossi, parfois du même village ou d'une même région ; il en sera de même pour les Dioula. Ce choix discriminatoire s'éclaire par deux raisons.

D'une part, dans l'évaluation de la rémunération du manoeuvre rémunération qui se conclut après un "marchandage" pour une flexibilité vers la baisse du prix par le manoeuvre. Généralement les deux parties se mettent d'accord sur un prix médiateur mais toujours à l'avantage du planteur.

D'autre part, de la qualité de travail qui résulte de ce choix. On raconte que ces manoeuvres n'ont pas le même zèle, la même application au travail du compatriote que de l'autochtone. Le travail étant mieux accompli quand il s'agit du premier.

Le tableau suivant donne la proportion de manoeuvres utilisés par ces planteurs.

	AGBOSSOU	N'GUINO	TOTAL
Contractuels Annuels	34	26	70
Abusan	10	7	17
T O T A L	44	33	77

La minimisation des dépenses dans l'emploi des manoeuvres caractérise le comportement de ces planteurs. La préférence pour les annuels et les contractuels à l'abusan explique cette attitude. En effet, pour ces deux premières catégories de manoeuvres, la rémunération est forfaitaire et sujette à discussion, contrairement à celle de l'abusan qui se détermine au prorata de la vente du produit.

A Agbossou, l'éventail des rémunérations reste très ouvert, il varie de 300 F pour le journalier à plus de 100 000 F. Le contractuel ne dépasse guère 40 000, alors que l'annuel peut aller jusqu'à 60 000. Les rémunérations les plus élevées -de 50 000 à plus de 100 000- reviennent généralement aux abusan .

Il arrive que l'exploitant emploie un groupe de manoeuvres ; leur "enveloppe" -dans ce cas- est remise au chef des manoeuvres qui procède à la répartition.

En définitive, c'est du nombre important d'individus qui composent la famille que dépend le bon entretien de la plantation, donc -toutes choses étant égales par ailleurs- de la bonne récolte.

Ceci est tellement vrai que les familles sans aide-familiaux et avec un nombre important d'inactifs sont celles qui ont toujours recours aux manoeuvres.

Chapitre 5. L'importance quant aux superficies aliénées.

Il nous a été impossible de quantifier de façon adéquate les réelles superficies détenues par les étrangers. Seuls les certificats présentés par les planteurs nous ont servi de référence pour avoir une idée approximative de ces superficies. Or, ces certificats ne concernaient que les superficies en café et cacao, ce qui laisserait supposer que celles-ci soient synonymes de patrimoines fonciers aliénés. On sait qu'évaluer de la sorte induirait en erreur car ce serait ignorer les superficies annuellement empruntées ou louées pour le vivrier, ce serait aussi négliger les lopins de terre (qui au plan global représentent des superficies importantes) qui font l'objet d'une mise en culture systématique surtout par les femmes (aubergines, gombos, oignons, ...).

Nous subdiviserons cette deuxième section en deux sous-sections. D'abord, tableaux à l'appui, nous tenterons d'évaluer les superficies en café et cacao à l'échelon des deux villages. Ensuite, nous chercherons les causes de l'inégalité observée dans l'appropriation foncière.

5.1. Les superficies aliénées (selon les certificats des Planteurs).

Ce sont les seules superficies qui ont fait l'objet d'une mesure appropriée. En totalité couvertes de cultures spéculatives (café, cacao), elles représentent le patrimoine foncier quantifié appartenant aux étrangers. Voyons la stratification des planteurs par superficies disponibles avec le tableau ci-dessous.

	N'GUINO	AGBOSSOU	TOTAL
de			
1 ha à 5,99	26	27	53
6 ha à 10,99	5	6	11
11 ha à 15,99	1	4	5
16 ha à 19,99	0	0	0
Plus de 20 ha	2	0	2
N. R.	1	3	4
T O T A L	35	40	75

Représenté graphiquement, le tableau précédent aurait une forme pyramidale : une base très élargie avec les superficies s'étalant de 1 ha à 5,99 ha et regroupant les trois-quart des superficies. Un milieu se rétrécissant progressivement vers le haut et composé d'une vingtaine de planteurs au niveau des deux

villages (de 6 ha à 15,99) ; enfin, un sommet très effilé représenté seulement par deux individus -à N'guinou- qui passent pour les mieux lotis. La moyenne des superficies (5,93 ha à Agbossou et 6,20 à N'guinou) cache une certaine inégalité dans la répartition de celles-ci qui varient de 1,20 ha pour la plus petite exploitation à 23,50 ha pour la plus grande à N'guinou, et de 1 ha à 14,55 ha à Agbossou. Les données ainsi obtenues corroborent la situation géographique des deux villages.

Donc dans l'ensemble, nous sommes en présence d'un univers de petites exploitations qui comparées aux grands domaines des riches planteurs autochtones paraissent minimes. Mais cette même étude comparative entreprise au niveau des petits planteurs du Moronou ou encore de ceux que l'on appelle ailleurs gros planteurs -avec 5 ou 7 ha- montrerait que la part foncière détenue par les étrangers n'est pas à sous-estimer.

5.2. Causes de l'inégalité dans l'appropriation foncière.

Dans un chapitre antérieur nous avons déjà montré comment les immigrés suivaient une évolution sociale identique pour devenir planteurs: d'abord manoeuvres, puis manoeuvres-exploitants et enfin chefs d'exploitation. Mais la simple observation de la stratification des planteurs par superficie -tableau précédent- dénote une certaine inégalité dans l'appropriation foncière. Ce qui à priori signifierait qu'une évolution sociale identique n'entraîne pas forcément égalité dans la répartition foncière. Voyons donc les causes explicatives de cette inégalité. D'abord le bon sens veut qu'il n'y ait aucune raison que toutes les terres ou les plantations achetées aient les mêmes superficies.

Mais les causes essentielles à notre avis résident dans les rapports Djatitchè-Baradegni. Ainsi, s'il est vrai que l'accès à la terre est fonction de l'année d'installation dans le village, l'importance de l'étendue des terres n'est pas toujours corrélée à l'ancienneté du planteur, elle dépend beaucoup plus du degré de rapport avec le Djatitchè et des disponibilités en terre de ce dernier.

Des Djatitchè comme Assandé Kakou, Assofin, Kodia Messou, etc..., ont profité de l'immensité de leurs réserves en terre pour recourir massivement aux immigrés étrangers. En revanche, ils furent les plus cités par leur baradegni comme fournisseurs de terre.

Chapitre 6. L'importance quant au produit.

Chapitre important mais pêchant par l'imprécision de ses chiffres, il ne sera tenu compte ici que des données recueillies à Agbossou. Deux sections seront abordées dans ce dernier chapitre. D'une part, nous ferons un inventaire des cultures pratiquées par les planteurs étrangers. D'autre part, nous évaluerons la commercialisation des produits.

6.1. Les cultures spéculatives et vivrières.

A l'exemple des planteurs de zones forestières, les planteurs étrangers font aussi les cultures vivrières et les cultures spéculatives.

Les cultures spéculatives sont de très loin les seules sources de revenus. Les plantations sont en général mixtes (café-cacao), mais la prédominance du café est évidente. Le cacaoyer étant une plante exigeante, il ne peut donner de brillants résultats que sur des terres jugées préalablement bonnes, contrairement au café.

Quant à la culture de coton, elle ne touche pas l'ensemble des planteurs. Elle ne nécessite pas de terre particulière, elle suit aussitôt après la récolte du riz et du maïs.

En ce qui concerne les cultures vivrières, elles sont cultivées sur les terres annuellement empruntées ou louées. Les champs sont également mixtes en riz et maïs, nourriture de base de cette population. A ces deux cultures principales s'ajoutent les tubercules (patates, ignames, manioc) et les légumes. Le surplus de ces produits est vendu soit sur le marché du village soit à certaines sociétés de développement comme la SODERIZ pour le riz.

6.2. La commercialisation des produits.

Evaluer en tonnage les produits commercialisés aurait donné -probablement- de bons résultats car il semblerait que pour le paysan, retenir les tonnages vendus soit plus aisé que la valeur de cette production. Le tableau ci-dessous donne en valeur les principales cultures qui ont fait l'objet d'une commercialisation pour la traite 1975-1976.

Produits	Production totale en valeur
Café cacao	9 050 000
Riz	3 445 000
Coton - Maïs	1 103 000
T O T A L	13 598 000

Le café et le cacao sont en tête -en valeur- des produits vendus. Nous n'avons pu départager les chiffres de vente de ces produits mais compte tenu de la prédominance du caféier, nous pouvons en déduire -sans erreur- que la part de cette plante est la plus élevée.

Au regard du tableau précédent, il semblerait que les revenus obtenus dans les cultures d'exportation ne corroborent pas les superficies de ces cultures. Trois raisons expliqueraient ce fait.

D'abord, il n'y a pas à exclure l'inexactitude des chiffres avancés par les planteurs ne disposant ni de comptabilité, ni de reçus de la vente des produits. Ensuite, la mauvaise conjoncture consécutive à la sécheresse des deux dernières années a été pour une part dans la chute de la production. Des visites de campements à N'guinou nous font écrire qu'il n'en sera pas autrement cette année -à moins d'un renversement de situation- à l'exception des plantations situées au flanc des collines.

Enfin, l'âge des plantations (plus de 25 ans pour certaines) qui sont en phase de décroissance de la production et qui auraient donné de faibles résultats sans les soins particulièrement méticuleux qui leur ont été portés.

Il existe également une inégalité dans la répartition des revenus encaissés par les planteurs, celle-ci allant de 1 à 10. Mais ce déséquilibre ne permet pas de dégager une classe de paysans qui auraient un comportement économique différent des autres. Autrement dit, cette inégalité est observable dans les chiffres, mais non dans les faits quotidiens.

La stratification des planteurs par revenus disponibles (tableau suivant) illustre cette inégalité.

Revenu	Effectifs
0 - 100 000 Frs CFA	3
101 - 500 000 Frs CFA	29
501 - 1000 000 Frs CFA	7
1 001 000	1
1 500 000 Frs CFA	

La représentation du tableau ci-dessus donne un aspect de fuseau : effiloché aux deux extrémités et bien enflé par le milieu.

La première extrémité est essentiellement composée de manoeuvres-exploitants qui ont un revenu -tiré de leur champ- compris entre 50 000 et 100 000 F CFA.

L'autre extrémité est représentée par un seul individu dont le revenu excède le million.

Enfin l'écrasante majorité des planteurs ont un revenu s'échelonnant entre 100 000 et 1 000 000 Frs CFA dont les trois quart se situant entre 100 000 et 500 000 Frs CFA.

L'importance du revenu dépend de la diversification des produits (café, cacao, riz, maïs), des métiers (commerçants) et de l'entretien des plantations par le recours aux manoeuvres.

CONCLUSION

Notre étude est loin d'avoir cerné les différents aspects du problème posé au départ de notre enquête à savoir l'explication d'une forte présence étrangère dans le Moronou. Nous pensons avoir posé le premier maillon d'une étude qui s'avèrerait passionnante et instructive.

Généralement, quand on parle d'immigrés ouvriers agricoles, on présente le cliché d'un manoeuvre sous-payé vendant sa force de travail dans une de ces nombreuses et grandes plantations du sud de la Côte d'Ivoire. Le cas présent de deux villages du Moronou (Agbossou et N'Guinou) force à nuancer cette attitude.

Certes, dans ces deux villages, il existe encore une colonie d'immigrés travaillant comme manoeuvres. Mais le simple fait de considérer la terre comme partie prenante et essentielle dans la rémunération du manoeuvre est très important dans l'explication de l'accès à la terre, donc de l'implantation durable, voire définitive de ces étrangers.

L'intégration est tellement parfaite que dans chacun des deux villages, le trilinguisme -Agni - Dioula - Mossi- est chose courante et banale.

On aurait pu parler d'assimilation si intégration et identité ethnique à préserver n'allaient pas de pair. Ainsi qu'il soit question de langue, de quartier, de chef et de mariage, il y a une sorte d'intégration séparée. Chaque groupe ethnique se soumet aux obligations du village tout en se recroquevillant sur lui-même. Cette attitude ne facilite point une enquête lorsque celle-ci porte particulièrement sur un groupe spécifique, encore plus sur une ethnie étrangère. L'importance de l'étranger ne se révèle pas seulement du point de vue numérique; elle est encore sensible au niveau des superficies aliénées et dans la part des revenus annuellement encaissés dans la commercialisation des produits.

Un fait est indiscutable : l'intégration spatiale a été une réussite, mais qu'en est-il de l'intégration économique ? En d'autres termes quelle est la part de la valeur ajoutée de l'étranger dans l'économie de plantation du Moronou ? Epuise-t-il l'ensemble de son revenu dans le Moronou ? L'expatrie-t-il et dans qu'elles proportions ? Autant de questions importantes qui n'ont pu être incluses dans cette enquête. On ne peut réfuter la présence étrangère comme clé du dynamisme de ces deux villages ; cette présence a permis -et continue- l'extension et l'entretien des grandes plantations. Elle a favorisé l'émergence et l'accumulation d'une couche d'autochtones, les plus entreprenants, et les plus dynamiques. Mais il semblerait à présent que l'envers de ce succès soit ressenti avec des sentiments mitigés de peur et de confiance en l'avenir de la présence "trop envahissante" de l'étranger et de l'aliénation progressive et effrénée des terres.

Au cours d'un long entretien, le chef de village de N'Guinou, Nana ETTIEN Krou, a résumé en trois points les futurs problèmes de son village : le poids important de l'étranger, l'extinction progressive des terres du fait d'une démographie (arrivée d'étrangers) galopante et son corollaire l'aliénation des terres, enfin l'héritage foncier à laisser aux descendants. Concluons avec lui :

"Il n'est pas exagéré de dire que les immigrés ont joué un rôle important dans la "promotion" de certains planteurs de mon village. Le recours au manoeuvre a même été considéré comme une panacée dans la dotation et l'entretien des grandes plantations de café et cacao. Mais bien souvent l'attachement au manoeuvre a entraîné des liens biunivoques, le planteur -avec ses hectares de café et cacao- ne pouvant être perçu sans ses manoeuvres et à l'inverse les manoeuvres ne comptant que sur la compréhension et la protection du chef d'exploitation.

Pour ceux qui désiraient étendre leur plantation mais ne disposaient pas de revenus assez importants, les cessions de terres furent les seules rémunérations offertes aux manoeuvres. Pour d'autres encore, quoique disposant de revenus suffisants, payer en espèces paraissait plus difficile qu'en terre. C'est dans cette euphorie -tirant profit de la situation- dans cette camaraderie franche et profonde que sont venus plus nombreux les étrangers soit à la demande de l'autochtone soit sans avis préalable. Imaginez des planteurs avec dix, quinze manoeuvres pour lesquels il n'est pas à rejeter de demande de terre après une à deux années de tutelle. De ce processus découle aujourd'hui l'aliénation des terres, phénomène aperçu avec acuité et "impuissance" surtout par ceux-là même qui nantis d'immenses réserves de forêt ne s'étaient jamais imaginé qu'il leur serait posé un problème foncier.

Au fait de quoi hériteront nos descendants ? De nos plantations ? Mais d'ici là elles auront vieilli, donc elles auront des rendements décroissants. La seule école de N'guinou, pour le cumul des quatre années successives, a donné 28 titulaires du C.E.P.E. qui n'ont pu accéder par voie officielle à l'enseignement secondaire. Même si pour l'instant l'exode rural est considéré comme une échappatoire, il est à craindre qu'un flux massif de ces jeunes vers la terre ne risque de compromettre l'équilibre jusque-là maintenu. Il est vrai que des problèmes existent et existeront toujours, mais pouvez-vous me citer un exemple de société sans problèmes ? Certes mon analyse a été pessimiste mais il faut être lucide, que deviendront ces centaines, ces milliers d'hectares de plantation de café et cacao sans la présence étrangère dans le Moronou ?".